



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-huit, le jeudi 7 juin,
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,
sous la présidence de Madame Sophie CELTON, Première Adjointe,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : mercredi 30 mai 2018

Etaient présents : André MOLINO⁽¹⁾, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,
Philippe NERCY, Louisa HAMMOUCHE, Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT⁽³⁾, Honoré LAMBERT,
Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS, Carole HALGAND⁽²⁾, Adjointes.
Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Patrick DUBESSE, Marie-Catherine BIANCO, Christine ARNAUDO⁽⁴⁾, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Tayeb KEBAB, Hocine BEN-SAÏD, Hervé VAQUIER-TOLINOS, Jérémy MARTINEZ, Emilien GOGUEL-MAZET, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Mike ARINCI, Conseillers municipaux.

Etaient absents et représentés : André MOLINO⁽¹⁾ par Sophie CELTON, Hélène FERRANDI par Arthur MELIS, Christine ARNAUDO⁽⁴⁾ par Gérard GUERRERO, Elisabeth ROUDIL par Honoré LAMBERT, Anne OLIVERO par Patrick MAGRO, Sophia FELLAHI-TALBI par Hervé VAQUIER-TOLINOS, Audrey CERMOLACCE par Tayeb KEBAB, Patrick FORNERONE par Angélique ORENGO, Jean-Claude CABRAS par Corinne PORSIN-RAIDIN.

Etait absente excusée : Martine CARMONA-FORNERONE

Secrétaire de séance : Jérémy MARTINEZ

(1) représenté jusqu'au vote de la 7^{ème} question et arrivé avant le vote de la 8^{ème} question ; (2) arrivée avant le vote de la 8^{ème} question ; (3) partie après le vote de la 9^{ème} question ; (4) représentée jusqu'au vote de la 21^{ème} question et arrivée avant le vote de la 22^{ème} question

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 7 juin 2018 sous la présidence de Madame Sophie CELTON, Première Adjointe.

Madame Celton : « avant d'ouvrir la séance, permettez-moi d'excuser Monsieur le Maire qui a dû participer à la conférence des maires de la Métropole, convoquée en urgence par Monsieur Gaudin. S'agissant de la Métropole, il est important que Monsieur le Maire soit présent. Il nous rejoindra donc à l'issue de cette réunion. J'ai par ailleurs une deuxième information : je vous demande d'accueillir Monsieur Arinci qui nous a fait faux bond depuis plusieurs mois car il a commencé une formation à la Sorbonne, ce qui le retient deux fois par mois sur Paris. Nous lui souhaitons une pleine réussite. »

Madame Celton ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Madame Celton soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 5 avril 2018 à l'approbation de l'assemblée délibérante qui l'adopte à l'UNANIMITE.

Délibération n°01.06.2018 : FINANCES COMMUNALES – Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) - Exercice budgétaire 2017.

Madame Celton donne la parole à **Madame Elisabeth Perrenot-Marque** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Perrenot-Marque : « cette dotation est attribuée à un certain nombre de communes, en fonction de différents critères. Je précise que la Ville est éligible au 473^{ème} rang national sur 667. »

Madame Celton : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°02.06.2018 : FINANCES COMMUNALES – Approbation du compte de gestion du budget principal – Exercice budgétaire 2017.

Madame Celton donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE - 5 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI

Délibération n°03.06.2018 : FINANCES COMMUNALES – Vote du compte administratif du budget principal – Exercice budgétaire 2017.

Madame Celton donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Nercy : « ce compte administratif fait ressortir une certaine inversion des tendances des années précédentes. Nous nous en sommes expliqué. Je vous rappelle que le prix du ticket de cantine est de 2,50 € par repas et que nous sommes toujours sur le podium des villes faisant payer le moins cher.

J'attire aussi votre attention sur la nécessité de mettre en place un système de contrôle des installations photovoltaïques car l'Espace Jean Ferrat a produit beaucoup plus que l'année précédente alors que le foyer Missak Manouchian a vu sa production s'effondrer. D'où cette nécessité de vérifier les installations. »

Madame Celton : « des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE - 5 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI

Délibération n°04.06.2018 : FINANCES COMMUNALES – Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2017.

Madame Celton donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton: « des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE - 5 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI

Délibération n°05.06.2018 : FINANCES COMMUNALES – Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2018 – 2^{ème} répartition.

Madame Celton donne la parole à **Monsieur Gérard Guerrero** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Ben-Saïd : « je précise que, comme d'habitude, je ne prendrai pas part au vote. »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 1 abstention : Hocine BEN-SAÏD

Délibération n°06.06.2018 : FINANCES COMMUNALES - Admission de titres en non-valeur – Exercice budgétaire 2018.

Madame Celton donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 2 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO

Délibération n°07.06.2018 : COOPERATION INTERCOMMUNALE - Approbation d'une convention de mise à disposition de l'outil informatique de l'Observatoire fiscal métropolitain aux communes membres.

Madame Celton donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Celton : « des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE - 5 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI

Délibération n°08.06.2018 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Stratégie d'acquisition foncière et immobilière pour permettre la réalisation à terme du Plan alimentaire territorial de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'horizon 2030 – Mesures pour anticiper la question du logement des agriculteurs.

Madame Celton procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Porsin-Raidin : « je ne vois pas où on veut en venir car cette délibération aborde plusieurs sujets en même temps. Elle n'est pas très claire et pas assez élaborée. Quel est vraiment l'objet de cette délibération ? Car sur Tubié il y a déjà une famille qui exploite. Je ne la voterai donc pas. »

Madame Celton : « la question est de regarder ce qui peut être fait dans l'avenir pour le logement des futurs agriculteurs. »

Monsieur Magro : « Corinne a raison sur un point, l'aspect stratégique annoncé n'apparaît pas dans la lecture du résumé de la délibération. La délibération intégrale reçue par courriel ou par courrier est-elle la bonne ? »

Monsieur Lambert : « il faut vérifier si c'est la bonne version. »

Monsieur Magro : « en regardant de près, la version qui a été envoyée à l'ensemble du conseil est bien la bonne version. Seul le résumé qui vous a été lu ne traite pas de la dimension stratégique en vue du Plan alimentaire 2030-2040 qui suppose d'anticiper la question du logement des agriculteurs, généralement non issus de familles paysannes. Il s'agit là d'une vraie question métropolitaine. »

Madame Porsin-Raidin : « en ce qui me concerne, je reste sur ma position, je ne la voterai pas. Je pense que c'est une stratégie d'ici 2020-2030 et nous en prenons acte aujourd'hui. Je voterai donc contre. La délibération parle pour l'ensemble du territoire de la commune mais pour moi, ce n'est pas assez clair par rapport à l'acquisition des logements. »

Monsieur Magro : « on sait où, potentiellement, vont être les endroits où si les conditions sont réunies, on pourra faire de l'agriculture. Aujourd'hui la question se pose à toutes les communes des métropoles. »

Monsieur Lambert : « on aurait pu éviter la polémique. »

Madame Celton : « avez-vous d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à la MAJORITE - 5 contre : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI

Arrivée de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de la séance.

Délibération n°09.06.2018 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Elaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) du Territoire Marseille Provence – Avis de la Commune sur la concertation et sur le projet de PLUi à arrêter.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Carole Halgand** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

Monsieur Martinez : « quand on a parlé pour la première fois du PLUi au conseil municipal, j'avais fait une intervention en regrettant que nous ne soyons pas dans le bassin d'emploi de Plan de Campagne. A l'époque il y avait la Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole d'une part et la Communauté d'agglomération d'Aix-en-Provence d'autre part. Aujourd'hui, qu'il n'y a plus qu'une seule intercommunalité, serait-il possible de discuter avec la Métropole pour rentrer dans ce bassin d'emploi ? »

Monsieur Magro : « le PLUi est un document règlementaire qui permet de passer de 18 PLU à un seul PLUi. La loi NOTRe a fait une exception pour la Métropole de Marseille en maintenant les territoires. Il faut savoir qu'on a commencé à réfléchir au PLUi de l'ancienne Communauté urbaine Marseille-Provence-Métropole, dès le SCOT de 2012.

La question posée sera réglée (ou pas) lors de l'élaboration du SCOT métropolitain (au lieu des 5 actuels), en 2022 ou 2023. Mais rien n'empêche de voir comment anticiper le fait que le véritable bassin de vie soit à cheval sur les 2 territoires. »

Monsieur Martinez : « le PLUi gère un pourcentage de commerces par rapport au nombre d'habitants. »

Monsieur Magro : « le PLUi institue des linéaires qui empêchent la transformation de commerces en habitations. »

Monsieur le Maire : « ce sera une 2^{ème} phase. C'est un peu ce qui a été fait avec les forces de police. Nous étions rattachés à Marseille mais nous avons demandé la mutualisation des forces de police et nous avons obtenu satisfaction. Par conséquent, il va falloir continuer pour la zone de Plan de Campagne mais c'est très compliqué car au niveau de la Présidente de la Communauté d'agglomération d'Aix, on ne le voit pas d'un très bon œil. »

Monsieur Lambert : « quand on regrette que Plan de Campagne ne soit pas dans la zone, il faut rappeler qu'à l'origine la ville des Pennes Mirabeau était dans la Communauté urbaine MPM et que pour des raisons qui lui sont propres, le Maire avait demandé à en sortir pour passer dans la Communauté d'agglomération. »

Monsieur le Maire : « s'il n'y a pas d'autres interventions, je mets la délibération au vote. »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°10.06.2018 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Avis de la commune sur le périmètre de protection des abords du monument historique Oppidum des Mayans.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Nercy : « je vais faire le commentaire de quelqu'un qui a vu les choses se passer et qui en plus, avait saisi la ville de Marseille. Ce qui est proposé, est d'avaliser ce qui a été fait et cela ne permettra pas de revenir en arrière avec par exemple une remise en état. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°11.06.2018 : AMENAGEMENT DE L'ESPACE - Signature par la commune de la convention Habitat subséquente à la convention-cadre habitat multi-sites conclue entre l'Etablissement Public Foncier PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Sophie Celton** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 2 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO

Délibération n°12.06.2018 : DEVELOPPEMENT DURABLE - Approbation du diagnostic territorial partagé de l'Agenda 21 communal.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick Magro** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Magro : « s'il y a une critique à faire sur ce diagnostic, c'est une critique de méthode car l'échantillon est insuffisant quantitativement. C'est pour cela qu'on revient régulièrement avec les forums. Administrativement, on n'est pas obligés de passer une délibération aujourd'hui mais il est important de traduire nos avancées bien réelles. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°13.06.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL - Acceptation d'une cession « sans prix » des parcelles cadastrées section BH 39-40 sises Haute-Bédoule.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « cela se trouve au Nord du triangle autoroutier. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 2 abstentions : Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO

Délibération n°14.06.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL - Acceptation d'une cession « sans prix » par la SCI Vivre en Provence, des parcelles cadastrées section AO 103 et 104 sises avenue du 8 mai 1945.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « c'est en face La Couren, là où se trouvait l'ancienne gendarmerie. »

Madame Perrenot-Marque : « l'autre utilité de cet escalier est de pouvoir passer directement de l'arrêt de bus à la gare. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°15.06.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL - Acquisition par la ville des parcelles cadastrées BB 347 et 352 à la SCI Les Terrasses de Notre Dame sises quartier de Notre-Dame-Limite.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « l'expert a estimé ces parcelles à la somme de 7 608 €. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°16.06.2018 : PATRIMOINE COMMUNAL - Acceptation d'une cession à l'euro symbolique de la parcelle cadastrée AO 226 sise quartier des collines.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « c'est la colline au niveau du cimetière, là où on peut se garer. C'est une bonne chose car on peut réfléchir aux possibilités d'aménagement. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°17.06.2018 : DROIT DES SOLS - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer au nom de la commune une demande d'autorisation d'urbanisme en vue de la construction d'une halle au Complexe de sports et de loisirs du Grand Pavois.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « cela pourra permettre de faire des concerts en été et d'organiser des manifestations. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°18.06.2018 : COOPERATION DECENTRALISEE - Approbation de la charte de jumelage entre la ville de Septèmes-les-Vallons et la ville italienne de San Damiano d'Asti.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « je tiens à remercier Hocine Ben-Saïd pour le travail qu'il a mis en place avec l'association Label Italia, pour arriver à ce jumelage, ainsi que Christine Arnaudo, Arthur Mélis et Patrick Magro. Le jumelage se fera dans cette salle, à l'occasion de la fête de la Sainte Anne, le dimanche 22 juillet prochain. Il faudra ensuite voir pour organiser des échanges sportifs (foot, pétanque) et culturels. Avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°19.06.2018 : RESSOURCES HUMAINES - Délibération relative à l'attribution rétroactive de la nouvelle bonification indiciaire (NBI) à certains agents de la collectivité.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Nercy : « pour certains, il s'agira d'un simplement réajustement car ils avaient des NBI en cours. »

Monsieur Dubessé : « que regroupe le personnel d'accueil ? »

Monsieur Nercy : « il faut que la personne passe 50% de son temps à accueillir du public. »

Monsieur le Maire : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°20.06.2018 : RESSOURCES HUMAINES - Comité technique (C.T.) - Fixation du nombre de représentants du personnel au Comité Technique placé auprès de la commune de Septèmes-les-Vallons et décision du recueil de l'avis des représentants de la collectivité.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur Nercy : « au regard des proportions dans les effectifs, il y aura parmi les 4 représentants, un homme et trois femmes. »

Monsieur le Maire : « pas de questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

Délibération n°21.06.2018 : RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau type des emplois communaux - Année 2018.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Philippe Nercy** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Monsieur le Maire : « pas de questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°22.06.2018 : POLITIQUE DE LA VILLE - CONTRAT DE VILLE 2015-2020 –
Approbation du rapport annuel Politique de la Ville 2017.**

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Elisabeth Perrenot-Marque** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

Madame Perrenot-Marque : « il est important de se rendre compte que si la Politique de la Ville est là, ce n'est pas pour rien et si les Ministères doivent jouer leur rôle pleinement, il faut aussi des crédits pour ces quartiers dans des situations difficiles. Pour vous donner un exemple, on parle beaucoup du groupe Carrefour qui va supprimer de nombreux emplois. Mais il faut savoir que l'ex PDG de Carrefour est parti quant à lui, avec 4 millions d'euros + 900 000 € de prime + 500 000 € de retraite à vie. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

MOTION : Motion contre la fermeture d'un service public de plus : la trésorerie des Pennes Mirabeau.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Louisa Hammouche** qui procède à la lecture d'une synthèse de la motion.

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l'UNANIMITE

MOTION : Motion concernant les compteurs Linky.

Monsieur le Maire donne la parole à **Monsieur Patrick Magro** qui procède à la lecture d'une synthèse de la motion.

Monsieur Magro : « c'est un gros débat depuis longtemps. J'ai rencontré plusieurs élus des Bouches-du-Rhône qui sont actuellement déférés au Tribunal Administratif. Depuis le début de l'affaire, il n'y a pas un seul recours émanant de collectivités qui a abouti, y compris en appel. Nous exigeons un débat de fond et l'obtention de la liberté de choisir pour les citoyens. Il existe des questions sur les données personnelles et des questions sur les ondes, même s'il y a moins d'ondes avec le compteur qu'avec un Iphone ! Là, c'est un problème par rapport à la puissance. Actuellement, avec les anciens compteurs, si l'utilisateur dépasse sa puissance, « les plombs » sautent. Avec le compteur Linky, l'abonnement sera réajusté automatiquement à la hausse, ce qui risque d'engendrer des problèmes financiers surtout pour les petits consommateurs. Il y a aussi le problème du recyclage des compteurs changés et des déchets qu'ils représentent. Et aussi l'avis de la Cour des comptes sur ce qui est un immense gâchis. Aussi nous proposons un autre chemin que la judiciarisation. Nous nous associons à la pétition de « Que choisir ». Nous demandons a minima le libre choix. Nous interpellons le Ministre d'Etat, Nicolas Hulot, afin qu'il y ait un vrai débat national sur une question qui, non traitée, favorise les peurs environnementales, produit un gâchis financier et aussi 35 millions de déchets, autant que de compteurs. Il faut que notre motion soit adressée au Ministre dès le retour du contrôle de légalité. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l'UNANIMITE

MOTION : « Vivre ensemble, Vivre en grand » adresse solennelle au Président de la République.

Monsieur le Maire donne la parole à **Madame Elisabeth Perrenot-Marque** qui procède à la lecture d'une synthèse de la motion.

Madame Perrenot-Marque : « je tiens à préciser que Monsieur Borloo n'a pas travaillé seul. »

Monsieur le Maire : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de motion.

Vote à l'UNANIMITE

INFORMATION concernant la mise en œuvre de notre stratégie d'acquisition immobilière et foncière pour assurer un meilleur développement économique sur le territoire communal.

Monsieur le Maire : « Pour faire face aux difficultés économiques et sociales locales apparues dès le premier choc pétrolier, la fin des "30 glorieuses", et le déclin de l'emploi industriel, la commune a créé deux zones d'activités entre la fin des années 70 et le début des années 90 (Zone du Pré de l'aube puis zone de la Haute Bédoule).

Dans la même période la commune a également agi pour le maintien du site industriel du Vallon du maire (aujourd'hui SPIE Pharma).

L'ensemble de ces mesures ont eu des effets positifs sur l'emploi, le dynamisme local et les ressources fiscales.

En 2001, après la création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, les zones d'activités sont devenues théoriquement d'intérêt communautaire.

Dans les faits, MPM s'est consacrée prioritairement aux grandes zones économiques de l'ouest de son territoire (Florides, Empaillères et Aiguilles) et à Athélia 5 à La Ciotat. Les petites zones comme les nôtres étant "hors radar".

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi qui sera opposable en 2020, la commune a obtenu une petite extension de la zone de la Haute Bédoule et une confirmation de sa vocation économique.

En février 2017 vous avez adopté à l'unanimité une délibération ouvrant la voie à une stratégie d'acquisition immobilière et foncière pour assurer un meilleur développement économique sur le territoire communal.

Depuis, un travail a été entrepris avec les chambres consulaires (CCIMP et Chambre des métiers), une convention a été passée avec la CCIMP et des points de rencontre trimestriels, ouverts à tous les acteurs économiques ont été mis en place par Sophie Celton et Carole Halgand.

Aujourd'hui un important local, ancien hôtel, est en vente sur la zone de la Haute Bédoule.

Nous devons être vigilants concernant son devenir.

Des premiers avis laissent penser que ce local pourrait recevoir des activités économiques tertiaires (pépinières d'entreprises, espaces de coworking, Fab-lab...).

J'ai demandé à ce qu'une réflexion soit conduite en vue de mettre en œuvre la délibération de février 2017, de respecter la vocation économique de la zone de la Haute Bédoule et de contribuer à la création d'emplois.

La Loi NOTRe, si elle confie le développement économique aux Régions et aux Métropoles, permet que les communes puissent y contribuer par des acquisitions.

Dans ce cadre j'ai demandé aux services d'assurer une veille foncière attentive et j'ai pris l'attache de la Région et de la Métropole, au plus haut niveau, d'abord pour qu'elles contribuent à l'acquisition si la vente se confirme et ensuite pour qu'elles remplissent pleinement le rôle de chef de file que leur confie la loi dans le domaine du développement économique, en nous faisant bénéficier de leur ingénierie, de leur expérience et de tous leurs moyens.

Je tenais à vous donner cette information qui pourrait nécessiter de nous revoir durant le mois de juillet. »

Madame Porsin-Raidin : « au niveau du prix ? »

Monsieur le Maire : « l'hôtel a été mis en vente plusieurs fois. Nous sommes en veille actuellement, on attend. Je précise que l'hôtel est constitué de 4 bâtiments. C'est un atout. C'est d'autant plus intéressant de se positionner le moment venu, à l'instar de l'ancienne équipe qui avait été précurseur pour les zones artisanales à la fin des années 70 puis des années 80. »

COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

Avant de lever la séance, je dois vous dire que les travaux sur Notre Dame Limite vont redémarrer le 11 juin et prendront fin le 14 décembre. Par ailleurs, je vous invite à la soirée jazz qui se déroulera le 8 juin au jardin public.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21 heures.